

MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023 - N° 26

L'an deux mil vingt-trois, le 20 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur CARRÉ Vincent, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BORAWSKI Geneviève, CORDEY Lydie, EGRET Hélène, ROSSI Nicole

Messieurs CARRÉ Vincent, GALLARDO José, GIRODIER Sylvian, WECKER Paul.

Pouvoirs : Monsieur GRESSIER Alain à Monsieur CARRÉ Vincent

Monsieur NUBUL Antoine à Monsieur GALLARDO José

Madame GERMAIN Catherine à Monsieur WECKER Paul

Monsieur BEAUMEL Adrien à Monsieur GIRODIER Sylvian

Absente : Madame MIESZKALSKI Déborah

Secrétaire de séance : Madame BORAWSKI Geneviève

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

- Délibération renouvelant les contrats de télésurveillance avec la société PILES
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lever la prescription de garantie pour les entreprises : BERNIER, LIVRY CONSTRUCTIONS et ANCEY
- Délibération attribuant une subvention exceptionnelle
- Questions diverses

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion et précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal. Il invite les conseillers à en formuler s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 31 juillet 2023. Le compte-rendu n° 25 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame BORAWSKI Geneviève secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION RENOUELANT LES CONTRATS DE TELESURVEILLANCE AVEC LA SOCIETE PILES

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans il convient de délibérer pour renouveler les contrats de télésurveillance. La société PILES reconduit ses propositions 2022/2023 aux mêmes conditions pour la période 2023/2024, soit :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| • Mairie et école | 360 € HT soit 432 € TTC |
| • Ateliers municipaux | 300 € HT soit 360 € TTC |
| • École maternelle Augustin DUPRÉ | 180 € HT soit 216 € TTC |

Toute intervention, sur un des 3 sites, est facturée 70,80 € TTC (multiplié par 2 en cas de jour férié).

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LEVER LA PRESCRIPTION DE GARANTIE POUR LES ENTREPRISES : BERNIER, LIVRY CONSTRUCTIONS ET ANCEY

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de certains marchés, des retenues de garantie avaient été prélevées.

La retenue de garantie est une somme d'un montant maximum de 5%, prélevée par fraction sur les acomptes versés au titulaire d'un marché, destinée à couvrir les éventuelles réserves formulées lors de l'admission ou de la réception des fournitures, services ou travaux, ainsi que celles pouvant surgir durant la période de garantie.

Les sociétés BERNIER et LIVRY CONSTRUCTIONS sont aujourd'hui toujours en activité. Ces retenues de garantie n'ont jamais été restituées aux entreprises et sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale. Concernant la société ANCEY, il ne sera pas fait de remboursement à la demande de son dirigeant.

Toutefois, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lever cette prescription et de rembourser les entreprises concernées.

Le Conseil Municipal valide la levée de la prescription afin de rembourser les entreprises.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION ATTRIBUANT UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Courir pour Armentières.

QUESTIONS DIVERSES

NEXITY

À ce jour, concernant le projet de lotissement avec NEXITY, seuls des sondages géologiques et des recherches d'éventuelle présence de substances nocives (amiante, HAP) dans l'enrobée bitumeux ont été effectués.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Des études pour l'aménagement du futur secrétariat de mairie au rez-de-chaussée ont été demandées auprès d'une architecte conseil du CAUE 77 ; ainsi qu'auprès du cabinet d'architecte [15]e, en charge actuellement des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

EGLISE

Suite à l'intervention d'un architecte du patrimoine, comme évoqué lors du précédent conseil, celui-ci confirme bien la nécessité d'intervenir sur les abat-sons et le souci du ravalement extérieur. En revanche il préconise de ne pas toucher à la vigne vierge mais seulement d'en limiter l'ampleur.

Il nous informe également que notre église pourrait être classée bâtiment remarquable ; ceci grâce à l'exposition de l'ancien mécanisme de l'horloge, à la plaque du médailleur Augustin DUPRÉ et aux fresques.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Les travaux avancent bien. Le flocage sur la charpente a été réalisé.

TàD

Une réunion de rentrée aura lieu le 21 septembre dans les locaux de Transdev à Lizy sur Ourcq. Cette rencontre sera l'occasion pour Île-de-France Mobilités de présenter un bilan des premières semaines d'exploitation de la nouvelle offre de Transport et de présenter le fonctionnement détaillé du Transport à la Demande (TàD).

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 22h45.

DATES A RETENIR

Mercredi 29 novembre 2023 : prochain Conseil Municipal

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM	=	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
EMIT	=	Exploitation Maintenance des Installations Thermiques
CAO	=	Commission d'Appel d'Offres

CGCT = Code Général des Collectivités Territoriales
GIP = Groupement d'Intérêt Public
CCPO = Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
CCID = Commission Communale des Impôts Directs
NBI = Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP = Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
CMJ = Conseil Municipal des Jeunes
CAUE 77 = Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne

————— Signatures des Conseillers présents —————